

EN MER EN NORMANDIE DE NOUVELLES ÉOLIENNES ?



Un ou de nouveaux parcs éoliens en Manche ?
Quelles zones maritimes privilégier pour les accueillir, ou au contraire lesquelles protéger ?



Compte-rendu de l'atelier en ligne – 2 juillet – 18h-20h

Intervenants :

- RTE : Alexandre Debetencourt
- DGEC : Damien Levallois
- CPDP : Dominique et Gilles Vrain

Citoyen.ne.s participant.e.s :

- Mathieu Bertonnet
- Benoît Côte Colisson
- Nicolas Mauger

Animation et support technique

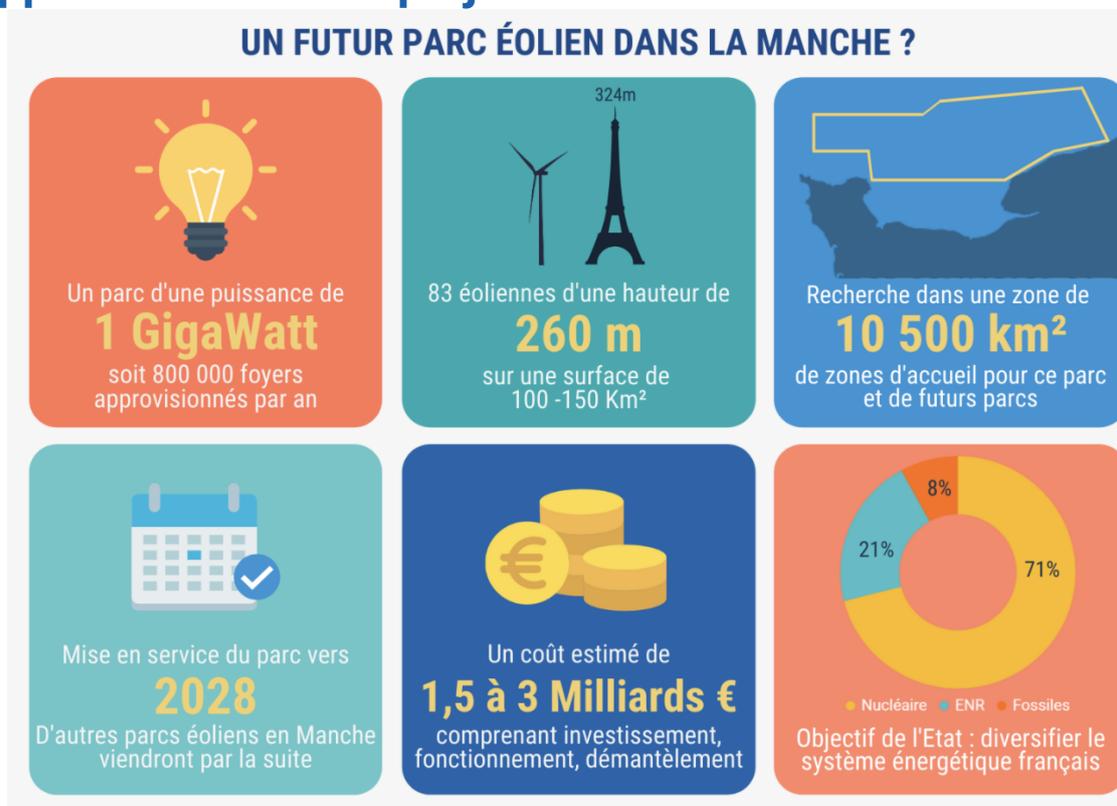
- Eclectic Experience : David Prothais, Sofia Aliamet, Clémence Souid-Poncelin
- Support technique : Jean-Luc Nanchino

Faisons connaissance avec les participants

Les participants partagent en quelques mots qui ils sont et pourquoi ils participent à l'atelier :

- **Benoît C.** : « C'est une première pour moi, j'ai entendu parler du débat par une amie et comme je suis de là-bas, ça m'a intéressé »
- **Nicolas M.** : « Je suis Rouennais, j'ai fait mes études au Havre et maintenant je travaille dans l'éolien en mer chez WPD, qui a participé au développement des parcs de Courseulles et Tréport »
- **Mathieu B.** : « Je n'ai pas encore participé au débat sur les éoliennes en Normandie, je m'intéresse beaucoup aux sujets de l'environnement et de l'énergie. Là j'ai regardé la carte interactive en ligne. J'ai commencé à essayer de m'amuser à faire ça. Je vais souvent en vacances à Noirmoutier. J'ai vu que dans la population ça faisait réagir de différentes manières. Là je me suis dit « on me propose de voir de plus près comment ça se met en place » donc j'ai saisi cette opportunité ».

Rappel du débat et du projet



Questions – Réponses :

Question 1 (Benoît) : Qui porte le projet ?

RTE : RTE est co-porteur avec l'Etat.

Question 2 (Mathieu): Quel est le facteur qui fait passer le coût du projet du simple au double ?

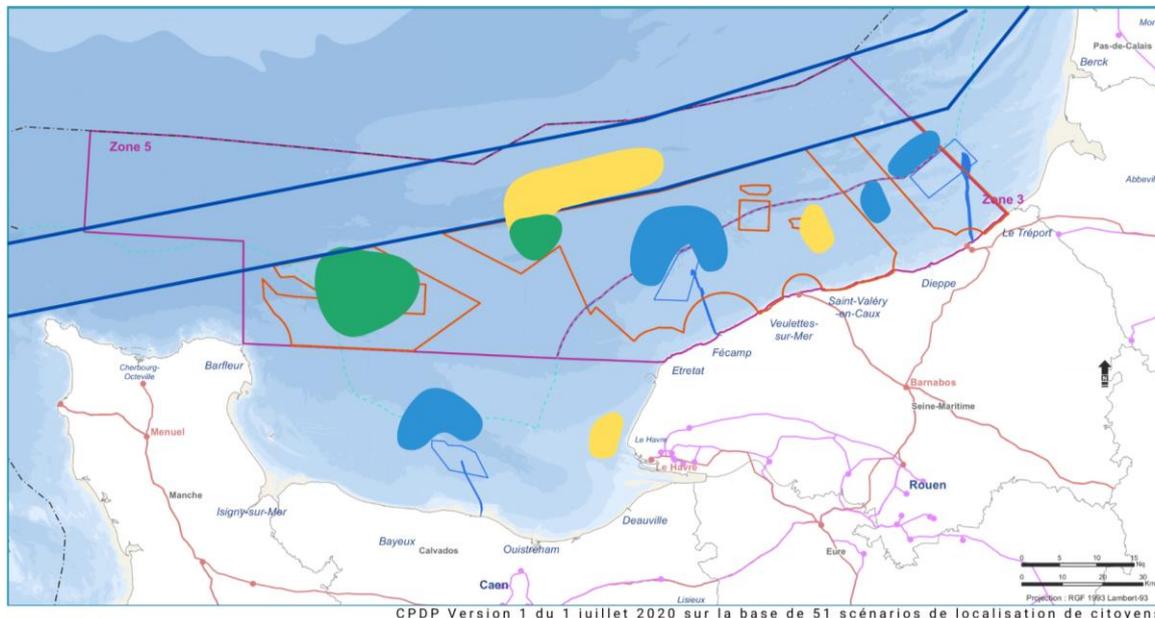
DGEC : La zone en débat fait 15500 km². Selon la localisation précise d'installation du parc, le coût ne sera pas le même. Par exemple, si le parc est installé proche de la côte, le raccordement sera moins cher et la maintenance se fera par des petits navires. Si c'est plus au large, ce sera une autre logistique de maintenance, plus coûteuse.

Un ou de nouveaux parcs éoliens en Manche ? Les points de vue des participants

Après présentation des différents scénarios (tirés de l'outil Mon point de vue en 9 étapes¹), les participants sont invités à se positionner et à expliquer leur choix.

- **Nicolas M.** indique choisir le **Scénario B « Un ou plusieurs petits parcs »** car pour lui, c'est le seul scénario qui ne part pas du principe qu'il faut installer une certaine puissance. Pour Nicolas M. la puissance ce n'est pas la variable première. **Il faut dimensionner le projet à partir de ce qui est disponible « plutôt que d'essayer de faire rentrer 1 GW au chausse-pied. »**
- **Benoît C.** indique choisir le **scénario D « Installer un parc d'1 GW, puis d'autres »**. **Tout en indiquant comprendre** les arguments de Nicolas, il précise que d'un point de vue psychologique, il lui semble nécessaire d'annoncer un chiffre clair et ambitieux (1 GW) aux habitants, dans un territoire « où le nucléaire règne en maître ». Pour Benoît : **« Il faut montrer l'ambition du parc, avec un chiffre marquant pour démontrer tout le potentiel. »**
- **Mathieu B.** penche plutôt pour le **Scénario B « Un ou plusieurs petits parcs »**. Il rejoint Nicolas sur l'approche à adopter : **« s'il y a plusieurs endroits pertinents autant en profiter plutôt que de se concentrer sur une puissance »**. Il ajoute, en réponse à Benoît, que certes, la puissance peut rassurer certains habitants, mais pourrait aussi en effrayer d'autres en donnant une impression de gigantisme.

Les critères de choix pour l'implantation d'un ou de futurs parcs éoliens en manche : mise en discussion



CPDP Version 1 du 1 juillet 2020 sur la base de 51 scénarios de localisation de citoyens

La CPDP présente les dizaines de contributions citoyennes de Ma Carte de l'éolien en Manche² en 3 « familles ». Les participants sont invités à réagir et à se positionner par rapport à chaque famille.

¹ <https://eolmernormandie.debatpublic.fr/monpointdevue/>

² <https://debatnormandie.fr/fabrique-de-scenarios/>

Famille bleue : « Mutualiser avec les parcs existants »

23 contributions proposent de localiser les nouveaux parcs en proximité des parcs existants pour mutualiser les installations, économiser de la nuisance et ne pas disperser la gêne en mer (notamment pour les pêcheurs).

Questions-Réponses

Question 3 (Mathieu) : Le fait de mutualiser avec les parcs existants impacte-t-il vraiment sur le coût ?

RTE : Les raccordements prévus pour les parcs précédents sont calibrés pour faire passer 500MW. Il ne sera pas possible d'utiliser le câblage déjà prévu pour un nouveau parc, il faudra réaliser de nouveaux ouvrages.

Question 4 (Mathieu) : Les parcs prévus se situent-ils tous dans les eaux territoriales ?

DGEC : Tous les parcs prévus jusqu'à aujourd'hui en France se situent au sein de la limite des eaux territoriales, soit à une distance des côtes inférieure à 12 miles nautiques. Les projets peuvent se faire dans les deux domaines, ce n'est pas la même autorité (préfecture de Département dans les eaux territoriales à moins de 12 miles des côtes, Préfecture Maritime au-delà) mais c'est possible.

Question 5 (CPDP) : Par rapport à la réponse de RTE sur la mutualisation, y a-t-il quand même quelque part une mutualisation possible ?

RTE : La mutualisation avec des parcs existants, ce n'est pas possible, mais la mutualisation entre deux futurs parcs c'est possible.

Question 6 (Benoît) : Quelles sont les zones où les conditions éoliennes seraient optimales pour une puissance maximum du parc ? Et si le parc est installé au niveau du coin haut de la carte (vers Barfleur), le raccordement au réseau haute-tension se ferait-il au niveau de Flamanville ?

RTE : Si les éoliennes étaient implantées dans l'ouest, le raccordement au réseau haute-tension se fera en effet à ce niveau-là.

DGEC : Entre la côte et le large, il y a un écart de 1m/seconde, ce qui représente un écart de 15€ par KWh. Les vents sont plus forts au large.

Avis sur cette famille de cartes :

- **Nicolas M.** se dit peu convaincu par cette famille. Pour lui, **les zones des premiers parcs ont probablement été définies de manière précise avec des contraintes.** « Si on l'a mis ici et pas autour, c'est qu'il y a des contraintes, notamment liées à l'activité de pêche. Donc le fait de l'étendre, ça ne plairait pas vraiment aux acteurs qui s'étaient exprimés à l'époque. »
- **Mathieu B.** et **Benoît C.** ne sont **pas convaincus** non plus, notamment par rapport au fait que la mutualisation des câbles ne serait pas possible.

La famille verte : « Concilier au mieux les usages »

16 contributions citoyennes visent à concilier au maximum les usages de la mer. Les arguments de ces propositions portent sur l'idée de satisfaire ou impacter le moins possible les différents usages. Pour les contributeurs, ces localisations seraient des zones de moindres impacts : sur la navigation, sur la pêche, sur le patrimoine visuel etc. D'ailleurs, cette famille de localisations entre en cohérence avec les espaces à protéger qui ont été proposés, puisque les contributions font apparaître une forte volonté d'éloigner les parcs des côtes pour protéger le littoral de Barfleur à Dieppe.

Questions-Réponses

Question 7 (Benoît) : quelle est la différence entre les deux points verts sur la carte ?

CPDP : La taille du point donne une idée du nombre plus ou moins important de contributions proches.

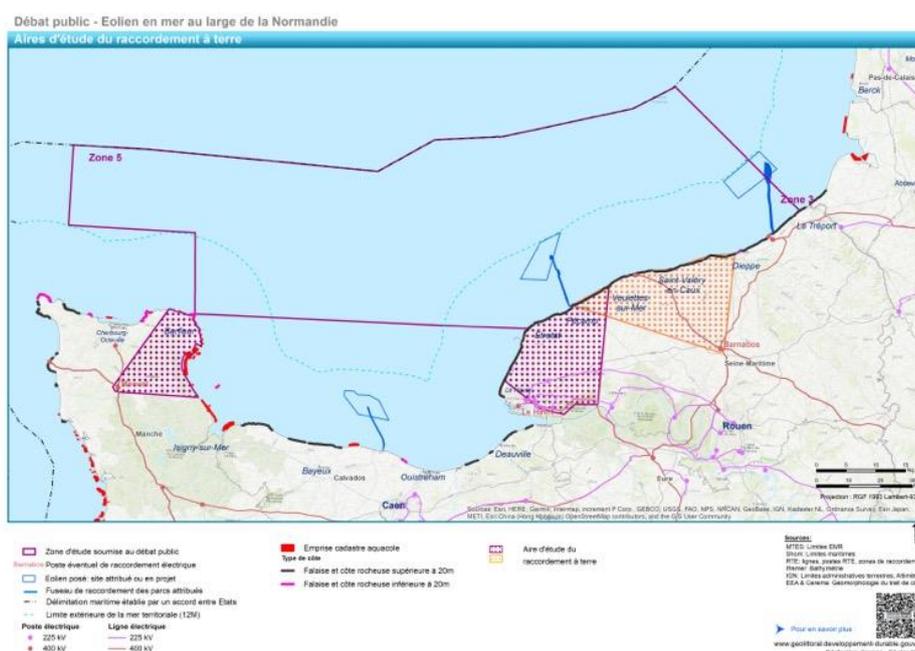
Question 8 (Mathieu) : Quelles sont les contraintes administratives liées aux eaux territoriales ?

DGEC : Dans tous les cas, ce sont des zones sous autorité française. L'Etat peut implanter des éoliennes dans les deux zones : Zone économique exclusive ou domaine public territorial. Selon où est installé le parc, c'est soit le préfet maritime soit le préfet départemental qui signe les autorisations. Dans les deux cas, le démantèlement est obligatoire, la maintenance est obligatoire, etc.

Question 9 (Mathieu) : Et en termes de retombées fiscales ?

DGEC : Aujourd'hui en Zone économique exclusive, il n'a pas été prévu de taxes, contrairement aux installations dans domaine public territorial. Si le parc est dans les eaux territoriales, les communes vont toucher une part de la taxe (selon la taille de la population). La délégation des pêches, l'Office français de biodiversité, et l'Etat vont aussi avoir des retombées fiscales.

Question 10 (CPDP) : RTE pourrait-il nous commenter les 3 zones et le raccordement possible ? (carte des postes électriques)



RTE : L'idée de cette carte c'est de montrer où RTE proposerait de raccorder le parc selon l'endroit où il est installé :

- Si le parc est installé à l'Ouest, le raccordement se fera probablement sur le poste électrique de Manuel. Pour 1 GW, 3 câbles de raccordement seront nécessaires.
- Si le parc est installé au centre, le raccordement se fera probablement vers Le Havre. C'est aussi à ce niveau que sera raccordé le parc prévu à Fécamp.
- Si le parc est installé à l'Est, c'est au poste de Barnabos que se fera le raccordement au réseau électrique. Aujourd'hui ce dernier recueille notamment la production de plusieurs centrales nucléaires.

Suivant les conclusions du débat public, RTE publiera un rapport de préconisations.

Avis sur cette famille de cartes

- **Nicolas M.** indique que ce sont, pour lui, ces données (les usages) qui devraient être l'entrée de la réflexion, pour ensuite déterminer la puissance du parc. C'est-à-dire qu'il faut d'abord regarder les zones où la conciliation des usages peut être satisfaisante, et ensuite en déduire une puissance possible.

- **Mathieu B.** exprime son accord avec ce principe. Il émet un doute sur le fait d'installer des éoliennes pour remplacer le nucléaire, alors que le nucléaire rapporte de l'argent aux communes. Pour lui, si des installations industrielles sont démantelées et remplacées par des parcs trop éloignés, les communes vont perdre beaucoup d'argent. Il faudrait donc aussi prendre ce critère en compte pour faire les choix.

Famille Jaune : « Trouver la bonne distance de la côte »

Certaines contributions proposent d'installer le(s) parc(s) proche de la côte pour minimiser les coûts, alors que d'autres choisissent de le(s) localiser bien au large, pour limiter l'impact visuel. Dans les deux cas, le critère premier est la distance par rapport à la côte. Dans cette famille de contributions certaines des localisations proposées sont en dehors de la zone en débat, ou au cœur de la zone de sécurité maritime (proximité du rail).

Questions-Réponses

Question 12 (Mathieu) : Si le parc est installé aussi loin, combien vont coûter les câbles de raccordement ? Combien coûte 1 km de câble ?

RTE : Le coût des câbles au km dépend des conditions de sol, il est donc difficile de donner un chiffre précis. Pour donner une estimation à prendre avec des pincettes, éloigner le parc de 10 kms augmenterait le coût de raccordement d'environ 10%. Ce type de questionnement seront abordés de manière plus précise dans le rapport que RTE produira en fin de débat public.

Question 13 (Mathieu) : Y aurait-il un surplus de coût de lié à la déperdition de l'énergie ?

RTE : En effet, sur le chemin, le câble perd de l'énergie. Il est possible de retrouver les chiffres précis mais en tout cas, cela représente des coûts bien inférieurs aux coûts d'installation elle-même.

Question 14 (Benoît) : Que pense la Préfecture Maritime d'une localisation au sein d'une zone de sécurité maritime ?

DGEC : La DGEC, et donc le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, est maître d'ouvrage. La Préfecture Maritime dépend, elle, du Ministère de la Défense. Il y aura une discussion interministérielle. Aujourd'hui, il est écrit que, de préférence, l'Etat ne veut pas aller dans ce canal (zone de sécurité maritime). Il y a des cultures maritimes différentes en Europe. Par exemple, les Britanniques vont coller leurs parcs à ce canal. Les Danois vont s'autoriser un certain risque centennal. La France a, pour le moment, préféré installer des parcs éloignés de ces zones. La culture maritime française est d'éviter les accidents maritimes avant tout.

Question 15 (Benoît) : Ce qui veut dire que les zones de passage maritime sont incluses dans ce couloir ? Qu'en est-il du rail ?

DGEC : Le rail est plus au nord. L'Etat a considéré qu'il fallait une bande d'arrêt d'urgence qui correspond à 5 heures de dérive d'un bateau dans des vents forts.

Question 16 (Benoît) : Quel sera l'effet de courants comme le Gulf Stream ?

DGEC : Ce n'est pas un courant qui a beaucoup d'influence, mais d'autres courants ont des effets qu'il va falloir anticiper dans les choix techniques. De manière générale, les courants sont réguliers au large, plus « turbulents » à proximité des côtes comme en baie de Seine.

CPDP : Dans ces familles de scénarios, il y a un parti pris de certains citoyens qui est que, coûte que coûte, il faut éloigner les parcs des plages du débarquement, des paysages classés, etc. Il y a tout un travail qui a été fait avec des photomontages pour simuler la perception visuelle depuis la côte selon la zone d'implantation, que vous pouvez retrouver sur le site du débat³.

³ <https://eolmernormandie.debatpublic.fr>

Avis sur cette famille de cartes

- **Nicolas M.** indique qu'il faudrait de réelles garanties que la sécurité maritime ne serait pas impactée. Pour l'instant, sans ces garanties, il aurait du mal à donner son accord avec la proposition d'installer le parc au large, au sein de la zone à proximité du rail.
- **Benoît C. et Mathieu B.** ne sont pas du tout d'accord avec cette famille de propositions, pour des questions de coût et de raccordement, de retombées fiscales, de sécurité maritime, etc. Benoît précise qu'il serait plutôt partisan de se rapprocher de la côte de Barfleur.

LES RECOMMANDATIONS SUR LE FUTUR DE L'EOLIEN (EN MANCHE) ET SUR LE OU LES FUTURS PARCS EOLIENS

CPDP : Aujourd'hui, c'est l'Etat qui porte le projet de parc ? Pour installer un parc, l'Etat passera un appel d'offre pour choisir le prestataire qui présentera le projet le plus intéressant. La question est également posée dans le débat public est la suivante : **Quels critères l'Etat et RTE devraient retenir pour choisir le futur prestataire ?**

Recommandations des participants

- **Calendrier** :
 - Rythmer le projet en lançant rapidement l'appel d'offres
- **Critères pour choisir l'opérateur et caractéristiques techniques du parc**:
 - Dans l'appel d'offres, favoriser les acteurs locaux (peut-on et comment favoriser les entreprises locales plutôt que les acteurs européens voire hors-Europe ?)
 - Conditionner l'exploitation à une obligation de trésorerie de démantèlement
 - Caractéristiques techniques : éviter les grands câblages
- **Actions à mener avant l'appel d'offres** :
 - Etude sur la sécurité maritime si la zone de l'appel d'offres est proche du rail
- **Quels partenariats** :
 - Faire le lien avec les acteurs dans le domaine de la nature et celui de la pêche ?
 - Retombées fiscales : aider les territoires dans la transition énergétique

Questions-réponses

Q17 (Benoît) : Pas très loin de Barfleur, il y a eu 4 éoliennes posées dans les années 90, qui ont fait un véritable scandale dans le coin. Aujourd'hui comment la population locale perçoit-elle l'idée d'avoir des éoliennes à 20 km de la côte par exemple, en visibilité avec la tour Vauban par exemple ?

DGEC : Sans forcément avoir l'historique précis de ce cas en tête, il est vrai que l'acceptabilité sociale il y a 25 ans n'était pas la même qu'aujourd'hui. Il y a en effet un sujet sur l'aspect paysager. Sur les sites classés, il y a des études complémentaires qui sont menées en ce moment pour confirmer ou infirmer la faisabilité d'implanter au large de Barfleur et si oui à quelle distance. La volonté de l'Etat est d'anticiper la possibilité légale d'implantation à cet endroit. L'Etat serait obligé de faire un choix entre un classement Unesco et un parc éolien. L'Etat veut éviter d'avoir à faire ce choix. Par ailleurs, les deux tours Vauban sont classées au sein d'un ensemble national de fortifications Vauban, et non pas individuellement.

Evaluation de l'atelier par les participants

- **Benoît C.** : « c'était bien, très intéressant. Le seul truc c'est qu'on manque de gens concernés. La légitimité du débat quand c'est 2 parisiens et 1 rouennais... c'est compliqué. »
- **Nicolas M.** : « Même réaction que Benoît, je trouve ça dommage qu'il y ait peu de monde. Et puis les débats en ligne, ce n'est pas dans les codes de tout le monde, mais c'était très facile d'accès. Sur le plan technique c'est très faisable. Il faut communiquer davantage pour que plus de gens puissent venir. »
- **Mathieu B.** : « Peut-être envisager un temps le weekend, parce que c'est facile d'accès en soi. Au moment du sondage, ce serait pas mal d'avoir les cartes sous les yeux pour réfléchir avec les paramètres visibles quand on fait notre choix. »